19.475

Parlamentarische Initiative WAK-S. Das Risiko beim Einsatz von Pestiziden reduzieren

Initiative parlementaire CER-E. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides

Differenzen – Divergences

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 14.09.20 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 02.12.20 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 10.12.20 (FORTSETZUNG - SUITE)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 03.03.21 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 04.03.21 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 09.03.21 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.03.21 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 18.03.21 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 18.03.21 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 19.03.21 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 19.03.21 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)

Bundesgesetz über die Verminderung der Risiken durch den Einsatz von Pestiziden (Änderung des Chemikaliengesetzes, des Landwirtschaftsgesetzes und des Gewässerschutzgesetzes)
Loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides (Modification de la loi sur les produits chimiques, de la loi sur l'agriculture et de la loi sur la protection des eaux)

Ziff. 3 Art. 19 Abs. 1bis-1quater; 62d
Antrag der Einigungskonferenz
Streichen

Ch. 3 art. 19 al. 1bis-1quater; 62d
Proposition de la Conférence de conciliation
Biffer

Levrat Christian (S, FR), pour la commission: Nous apportons la dernière touche à un projet important qui a occupé notre commission au cours des deux dernières années. Il s'agit de l'initiative parlementaire CER-E visant à réduire le risque de l'utilisation de pesticides. Concrètement, le Parlement, avec ce projet, établit une forme de contre-projet très indirect aux initiatives populaires contre les produits phytosanitaires sur lesquelles nous voterons le 13 juin prochain.
Le Parlement fixe des objectifs en matière de réduction de l'utilisation de pesticides, c'est-à-dire aussi bien de produits phytosanitaires que de biocides. Il établit quelque règles dans le domaine des engrais et des aliments pour animaux. Il fait de même dans le domaine de la protection des eaux en incluant les métabolites tant pertinents que non pertinents.
La question qui restait ouverte pour la Conférence de conciliation était celle de la délimitation des aires d'alimentation des captages d'eau d'intérêt général. Ce point fait l'objet de la motion Zanetti Roberto 20.3625,

adoptée à l'unanimité par notre conseil et qui, dans une version légèrement différente, a également été adoptée par le Conseil national. Nous étions confrontés à la question de savoir s'il convenait d'intégrer immédiatement dans la loi le contenu de la motion Zanetti Roberto ou s'il fallait au contraire laisser celle-ci suivre son parcours parlementaire usuel et lui permettre de faire l'objet d'une procédure de consultation.
La Conférence de conciliation vous propose de ne pas intégrer le contenu de la motion dans le projet actuel pour les trois motifs suivants. D'abord, il n'y a pas eu de procédure de consultation des cantons et des milieux intéressés au sens strict. Ensuite, les conséquences de la cartographie des aires d'alimentation des captages d'eau d'intérêt général sont extrêmement importantes. Enfin, il n'y a pas que l'agriculture qui est concernée, mais toute une série d'autres secteurs qui seraient touchés également par cette réglementation.
Pour ces motifs, nous vous proposons de renoncer à intégrer ces dispositions dans le projet actuel et de soutenir l'effort du Conseil fédéral qui vise à les soumettre au plus vite à consultation et à adopter aussi rapidement que possible une règle impérative dans ce domaine.
Je vous invite à soutenir la proposition de la conférence de conciliation.

Abstimmung – Vote
Für den Antrag der Einigungskonferenz ... 38 Stimmen
Dagegen ... 3 Stimmen
(0 Enthaltungen)

Präsident (Kuprecht Alex, Präsident): Das Geschäft geht noch einmal an den Nationalrat zurück.